

ALLOCUTION DE MONSIEUR R.G. MUGABE,  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU ZIMBABWE

Au nom du Gouvernement et du peuple zimbabwéens et en mon nom personnel, j'ai le plaisir de vous souhaiter la bienvenue à Harare. Le peuple du Zimbabwe est honoré et heureux d'accueillir la 10<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la CITES, qui se tient pour la deuxième fois en Afrique. Notre pays frère, le Botswana, a en effet accueilli la Conférence en 1983.

Mesdames, Messieurs, la 10<sup>e</sup> session se tient à un moment où l'environnement est un des thèmes au centre de toutes les réunions internationales. Nous savons tous que la réunion de l'Organisation mondiale du commerce, tenue à Singapour, s'est attaquée à la question du commerce et de l'environnement et que dans deux semaines, des chefs d'Etats du monde entier se réuniront à New York pour évaluer les progrès accomplis depuis la Conférence de Rio, tenue il y a cinq ans. Depuis Rio, il importe en particulier de noter l'entrée en vigueur de conventions intéressantes directement la CITES, notamment la Convention sur la diversité biologique.

Mesdames, Messieurs, dans le monde, certaines espèces de plantes et d'animaux sont menacées d'extinction en raison de l'absolu dénuement de certaines populations du tiers monde, qui les conduit à dépendre totalement des ressources naturelles pour survivre, en particulier en milieu rural. Il y a d'autres causes d'extinction des espèces: la disparition de l'habitat par la déforestation et la pression de la population humaine et animale; la nécessité de rembourser la dette extérieure, qui pèse lourdement sur les pays en développement dont les ressources naturelles contribuent fortement au produit intérieur brut; enfin, le commerce international illicite qui représente à présent un secteur se chiffrant en millions de dollars.

Depuis, au Zimbabwe, nous nous sommes engagés vis-à-vis de la conservation des ressources naturelles, comme en témoigne le fait que 15% du pays a le statut de parc national ou de réserve forestière; si l'on compte les zones CAMPFIRE, environ 30% du pays ont fait l'objet d'une gestion des espèces sauvages. De plus, ces cinq dernières années, de vastes superficies de terres cultivées ont été transformées en aires de gestion des espèces sauvages – les «conservancies» (conservatoires).

Un certain nombre de lois ont été adoptées pour garantir l'utilisation durable et la conservation de notre patrimoine biologique: la loi sur les parcs et les espèces sauvages, la loi sur la forêt, la loi sur les produits forestiers des terres communales et la loi sur les ressources naturelles. Mon gouvernement travaille actuellement à un inventaire, une stratégie et un plan d'action concernant la diversité biologique, financés dans le cadre du Fonds pour l'environnement mondial. Cette activité permettra au gouvernement de mettre en oeuvre des programmes globaux de conservation et d'utilisation durable de nos ressources naturelles. Le Zimbabwe, qui est un partenaire actif dans le domaine de l'environnement a, depuis Rio, défini sa participation en adhérant à des principes familiers à bon nombre d'entre nous.

Les principes de durabilité et d'équité entre générations sont les pierres angulaires de notre gestion de l'environnement. Je suis conscient que des conventions telles que la CITES ont été adoptées pour préserver certaines espèces de l'extinction. Au Zimbabwe, la gestion de notre environnement et des ressources naturelles est conçue de manière à répondre aux besoins de développement de la génération actuelle sans compromettre les intérêts des générations à venir. Je suis heureux d'annoncer que les générations futures de ce pays hériteront sans aucun doute

du rhinocéros noir car nous atteignons des taux de croissance positifs pour cette espèce.

Anticiper et empêcher les effets négatifs sur l'environnement coûte moins cher et est plus efficace que de les corriger. Les pays de l'Afrique australe souffrent toujours des séquelles de la colonisation et de la répartition des terres entre les races, qui a eu pour effets dévastateurs la dégradation des terres, la déforestation, l'érosion des sols, et l'éradication presque complète d'espèces autrefois communes de mammifères, d'oiseaux, de reptiles et de poissons. Nous croyons aux évaluations d'impact sur l'environnement pour préserver le droit aux ressources des générations futures.

Depuis quelques années, aucun développement n'a été autorisé sans une évaluation d'impact sur l'environnement. Dans les aires protégées, qui abritent la plus grande partie des espèces de faune et de flore sauvages, tout nouveau projet de développement doit être précédé par une évaluation d'impact. Nous nous sommes réunis avec nos voisins dans notre ville de Victoria Falls pour étudier les effets sur l'environnement, des développements actuels et futurs dans cette région.

Mon gouvernement travaille avec des organismes tels que la Banque mondiale et d'autres donateurs à replanifier tous nos parcs et les zones CAMPFIRE. L'évaluation d'impact sur l'environnement est un élément fondamental des nouveaux plans. Cette évaluation nous guide dans la gestion des différentes espèces.

En ce qui concerne les espèces, nous préparons périodiquement des plans de gestion spécifiques. Durant votre séjour, je vous invite à voir nos plans de gestion concernant le crocodile, l'autruche, le rhinocéros noir, l'éléphant et d'autres espèces. J'espère que vous pourrez également visiter certaines régions où ces espèces sont présentes. Je suis sûr que vous considérerez avec sympathie notre lutte pour préparer des évaluations d'impact sur l'environnement plus prédictives lorsque vous aurez vu les différents types de ressources naturelles des terres communales, des régions agricoles, des zones CAMPFIRE, des parcs, des forêts et des conservatoires.

Nul n'ignore que la participation est un élément essentiel d'un processus efficace de gestion de l'environnement. Nous savons que quand la population a intérêt à empêcher la dégradation de l'environnement, les résultats s'en trouvent grandement améliorés.

Mon gouvernement est à l'origine du concept de CAMPFIRE – acronyme de *Communal Areas Management Programme for Indigenous Resources*. Notre peuple, par ses représentants et ses conseils élus démocratiquement, est à présent en mesure de participer à la gestion des espèces sauvages. Il comprend maintenant l'intérêt d'appliquer de meilleurs principes de gestion de l'environnement car il associe les espèces sauvages et les autres ressources naturelles à son propre développement socio-économique.

L'utilisation durable des ressources n'est pas un concept nouveau dans notre pays. Il n'est guère surprenant que notre peuple et son gouvernement doivent réapprendre leur passé pour rattraper le monde moderne. La conservation des ressources naturelles est étroitement liée aux totems familiaux. Quand le totem d'une famille se rapporte à un éléphant – et nombreuses sont les familles dans ce cas – l'éléphant devient un animal sacré pour cette famille. Ainsi, des totems sont liés aux poissons, aux oiseaux, aux crocodiles, à d'autres animaux ou ressources naturelles.

Toutefois, en aucun cas il n'a été question de renoncer à la possibilité de tirer un avantage économique, social et culturel de ces espèces.

CAMPFIRE est un concept – une philosophie – qui permet aux communautés de tirer les bénéfices d'une bonne gestion des ressources naturelles. Cette philosophie est enracinée dans la stratégie que nous avons définie pour améliorer le niveau de vie des populations rurales démunies. Les ressources naturelles constituent leur base économique. La terre, le sol, l'eau, les espèces sauvages, la pêche, les forêts et les autres ressources sont mieux gérées par les communautés qui s'appuient sur la philosophie de CAMPFIRE. J'ai été, personnellement, réconforté par les lettres de soutien que nous avons reçues du monde entier lorsque certains d'entre nous ont menacé les programmes réalisés dans le cadre de CAMPFIRE, qui sont financés par de nombreux donateurs. Je salue les membres du Congrès américain qui ont constitué le *Black Congressional Caucus* et qui ont signé des pétitions en faveur des programmes de CAMPFIRE. Le fondement de cette philosophie est axé sur l'utilisation durable des ressources naturelles, par l'homme, dans l'intérêt des générations présentes et à venir.

Mon gouvernement continue de veiller à ce que nos lois reconnaissent et respectent le droit international reflété dans les conventions relatives à l'environnement auxquelles notre pays est Partie. La CITES ne fait pas exception. C'est parce que nous nous soucions de l'équité entre générations que nous avons inscrit sur notre propre liste d'espèces menacées, des espèces qui ne sont pas considérées comme telles par la CITES. Nous sommes convaincus que la CITES devrait réactualiser sa philosophie dans le sens des concepts des conventions de l'après-Rio.

Mon gouvernement est favorable au maintien de la position prise récemment par l'Organisation de l'unité africaine sur la question du développement durable et de la croissance économique soutenue de l'après-Rio. Toute convention qui milite contre cela prive les Parties, notamment les pays en développement, du droit et de l'accès à la propriété et à l'exploitation des ressources.

Je me hâterai cependant d'ajouter que nous entreprenons la tâche de protéger nos ressources naturelles – en particulier les espèces sauvages – au prix de grands sacrifices. La mobilisation de l'armée, de la police et des gardes des parcs nationaux pour empêcher les braconniers de sévir est coûteuse. En Afrique australe, la faune vit dans des régions arides et semi-désertiques. L'eau dont les animaux ont besoin est pompée à grands frais de sources souterraines. Les éléphants, en raison de leur grande taille, en consomment des quantités importantes et nous estimons que toutes les espèces doivent assumer, au moins dans une certaine mesure, le coût de leur survie. Nous sommes persuadés que si l'on donne une chance aux stratégies de gestion que nous avons élaborées, elles permettront à la plupart des espèces de survivre.

Nous avons bénéficié de contributions de pays donateurs, d'organisations non gouvernementales (ONG) d'ici et d'ailleurs, et plus spécialement de pays voisins qui ont également versé des fonds pour protéger les espèces sauvages. Notre Département de gestion des espèces sauvages a été renforcé par la création d'un fonds consacré au financement de la conservation et de la protection des espèces sauvages. Toutes les recettes résultant des activités réalisées dans les parcs et réserves iront à ce fonds. De plus, le parlement vote des crédits à l'appui de l'action menée par le Département dans le domaine de la conservation de la nature. Je suis sûr que ces changements structurels garantiront un mécanisme de financement durable pour la conservation et la protection des espèces sauvages au Zimbabwe.

Nous sommes convaincus que des écosystèmes bien gérés et bien suivis peuvent supporter notre concept d'exploitation durable. Et nous invitons la communauté internationale à coopérer avec nous et à nous prêter assistance là où c'est possible afin que notre peuple puisse tirer profit de ses ressources naturelles.

L'utilisation durable et le développement doivent être encouragés chez ceux dont les politiques et l'action sont fondées sur des normes scientifiques acceptées, tandis que ceux qui exploitent abusivement le milieu naturel devraient être pénalisés. Dénier le principe de responsabilités différenciées condamnerait le mouvement international en faveur de l'environnement et serait un désastre pour les ressources naturelles couvertes par la CITES.

Alors que le monde devient un village, la division entre pays développés et non développés s'accroît. Les questions d'environnement et de commerce sont véritablement centrales. Cette session de la CITES est importante parce qu'elle aborde la question de l'environnement dans ses liens avec le commerce. Pour nous, pays en développement, nos ressources naturelles sont un espoir de progrès. Nos communautés appauvries sont tributaires de leur utilisation durable.

Mesdames et Messieurs, les participants à la 10<sup>e</sup> session vont être très occupés à étudier plus de 80 propositions d'amendement et plus de 60 projets de résolutions. Quoiqu'il en soit, comme vous parlerez d'une faune et d'une flore que nous avons en abondance partout dans notre pays, je vous invite à visiter nos régions sauvages, ainsi que les chutes Victoria, pour y trouver un soulagement, une détente et la joie.

Mesdames, Messieurs, je vous souhaite des délibérations fructueuses et un séjour agréable et plaisant au Zimbabwe. J'ai maintenant le grand plaisir de déclarer officiellement ouverte la 10<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction.

Merci.

REMARQUES LIMINAIRES DE MONSIEUR CHEN CHIMUTENGWENDE,  
MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU TOURISME DU ZIMBABWE

Je voudrais vous souhaiter à tous la bienvenue au Zimbabwe, qui est considéré dans le monde entier comme le paradis de l'Afrique, et en particulier à Harare qui est, comme vous avez tous pu le constater, une ville ensoleillée. Il est encourageant que son excellence le président de la République du Zimbabwe nous honore de sa présence en cette occasion. Malgré un emploi du temps chargé, son excellence a consacré quelques moments de son temps précieux pour se joindre à nous aujourd'hui. Sa présence est également un témoignage de son appui et de son respect des principes de développement et d'utilisation durable des ressources naturelles, qui constituent la base de la stratégie du Zimbabwe en matière de gestion des espèces sauvages. Son excellence le président est également tout dévoué à la cause de conservation.

En sa qualité de président de l'OUA, son excellence est appelée à se faire le champion du continent africain pour, entre autres causes, les questions environnementales. Nous savons que les problèmes de protection de l'environnement sont liés à la question du développement économique; sa tâche est donc écrasante et nous sommes honorés que

son premier discours après son élection récente à la présidence de l'OUA, nous soit destiné.

Cette session se déroule au Zimbabwe au nom de l'Afrique. Les pays frères d'Afrique nous ont apporté un appui financier, technique et matériel qui témoigne que nous accueillons tous ensemble la 10<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties. En outre, les ONG de protection de l'environnement et le secteur privé de notre pays ont joué un rôle essentiel qui a consisté, notamment, à fournir un appui financier, logistique et matériel. Je les recommande donc à l'attention de votre excellence et à celle des délégués à la session.

Plusieurs autres pays amis, aujourd'hui présents parmi nous, ainsi que des institutions internationales, ont accordé leur appui au Zimbabwe. Nous leur rendons hommage.

Mesdames et Messieurs, j'ai maintenant l'honneur et le privilège de donner la parole à son excellence le président de la République du Zimbabwe, qui va prononcer son discours et déclarer cette session ouverte.

Je vous remercie.

ALLOCUTION PRONONCÉE PAR SON EXCELLENCE L'AMBASSADEUR NOBUTOSHI AKAO,  
PRÉSIDENT DU COMITÉ PERMANENT

C'est pour moi un grand plaisir que de prendre la parole à la cérémonie inaugurale de la 10<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties. Je voudrais tout d'abord, au nom du Comité permanent, exprimer ma sincère gratitude au Gouvernement zimbabwéen, pays hôte de cette importante Session. Nous sommes particulièrement reconnaissants au Président Mugabe d'être parmi nous pour cette cérémonie. Sa présence témoigne de l'importance que son gouvernement accorde aux activités de la CITES.

Je voudrais également souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux Etats membres qui ont adhéré à la CITES depuis notre dernière session, tenue à Fort Lauderdale il y a deux ans et demi. Depuis lors, 12 pays ont adhéré à la Convention, portant à 136 le nombre total des Parties. Cette augmentation constante atteste de l'importance que les Etats souverains attachent au potentiel de la CITES en tant qu'institution de conservation mondiale.

Je voudrais maintenant faire quelques remarques sur la conservation des espèces sauvages couvertes par la CITES. A mesure que le nombre de Parties augmente et que de nouveaux pays en développement adhèrent à la Convention, il devient de plus en plus important de relever les défis qui se présentent à nous, par des moyens aussi novateurs et créatifs que possible.

La CITES n'est pas une convention internationale visant seulement à interdire l'utilisation des espèces, elle sert à protéger les espèces menacées d'extinction, tout en encourageant d'autres mécanismes de conservation – y compris l'utilisation durable – pour éviter que d'autres espèces ne soient menacées d'extinction. Une approche équilibrée de tous les mécanismes de conservation constitue la clé du succès de la CITES.

Cette approche repose sur le principe du développement/ utilisation durable. La poursuite émotionnelle et bornée d'une approche philosophique particulière de la conservation ne devrait pas prévaloir ici. Nos décisions devraient être dictées par la raison, par un jugement logique et réfléchi, reposant sur des données scientifiques. A cet égard, il est extrêmement important que la communauté internationale, tant les Etats Parties que les ONG, modifient la manière dont ils abordent habituellement ces questions. Nous devons avoir le courage de reconnaître nos erreurs et nos échecs passés et en tirer des enseignements positifs pour l'avenir.

Le problème que nous devons résoudre n'est pas la confrontation Nord-Sud. Il ne devrait pas être question de conflits d'intérêts entre défenseurs de la conservation et utilisateurs légitimes et traditionnels des espèces sauvages. La conservation représente l'intérêt commun de la communauté internationale toute entière, du Nord aussi bien que du Sud, et des personnes engagées dans la conservation aussi bien que dans le développement.

A cet égard, nous devons garder présent à l'esprit, comme le stipule l'un des paragraphes du préambule de la Convention, que les peuples et les Etats sont et devraient être les meilleurs protecteurs de leurs espèces de faune et de leur flore sauvages. La protection intégrale peut, certes, contribuer à la conservation de certaines espèces mais l'utilisation rationnelle d'autres ressources peut inciter les peuples et les Etats à conserver ces ressources à mesure qu'ils perçoivent les avantages socio-économiques qu'ils peuvent en retirer. D'où le principe de développement utilisation durable – le principe de base approuvé à l'unanimité dans l'Action 21, lors du Sommet de la Terre, à Rio.

Tant que ce principe sera respecté, il n'y aura aucune perte pour qui que ce soit. Au contraire, l'ensemble de la communauté internationale y gagnera.

On a reproché à la CITES de ne pas toujours tenir ses promesses: lorsque l'éléphant d'Afrique a été inscrit à l'Annexe I en 1989, ce qu'on a appelé «l'amendement de la Somalie» demandait qu'on procède à une réévaluation de certaines populations d'éléphants d'Afrique sur la base des recommandations d'un groupe d'experts. Depuis que cette décision a été prise, le Groupe d'experts a, à deux reprises, fait des recommandations qui ont été rejetées ou même ignorées. Cette session est la troisième occasion qui se présente. Je suis convaincu que l'heure est venue d'examiner objectivement et consciencieusement la situation en s'appuyant sur le rapport du Groupe d'experts et de prendre une décision qui permettra à la CITES de ne pas perdre sa crédibilité. Notre Convention doit respecter ses engagements.

Plusieurs propositions visant à inscrire de nouvelles espèces aux annexes ou à transférer d'une annexe à l'autre des espèces seront examinées lors de cette session. Nos décisions sur ces questions importantes ne doivent pas tenir compte de nos émotions, mais se fonder sur des conclusions scientifiques crédibles, sur le respect de la culture et des traditions, et sur la reconnaissance des valeurs qui guident les sociétés partout dans le monde.

La conservation des ressources naturelles, si elle nécessite une certaine souplesse, doit toutefois s'appuyer sur des principes fondamentaux qui ne doivent pas dépendre des espèces, des pays et des cultures. Il ne peut pas y avoir deux poids deux mesures.

La 10<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties se déroule en Afrique, un continent riche en espèces variées, cruciales tant pour la conservation que pour un développement durable. Elle nous offre une bonne occasion de prouver que la CITES est une convention multilatérale réellement crédible, qui s'appuie sur une base solide de respect et de tolérance.

Merci.

DISCOURS DE MONSIEUR JORGE ILLUECA,  
REPRESENTANT DE LA DIRECTRICE EXECUTIVE DU PNUE

J'ai le plaisir de m'adresser à vous au nom de la Directrice exécutive du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Madame Elizabeth Dowdeswell, qui, en raison de la commémoration de la Journée mondiale de l'environnement à Séoul, République de Corée, n'est pas présente parmi nous.

Je souhaite exprimer notre profonde satisfaction et notre gratitude à son excellence le Président Mugabe et au peuple du Zimbabwe pour leur hospitalité et pour avoir généreusement accepté d'accueillir cette 10<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction. Le PNUE, qui est l'une des deux seules institutions spécialisées des Nations Unies à avoir son siège à Nairobi, au Kenya, dans un pays en développement, est particulièrement heureux que la présente session ait lieu chez nous, sur le continent africain qui l'héberge, d'autant plus que c'est là que bien des questions pressantes de la CITES se posent et doivent être traitées de toute urgence.

La raison sous-jacente de la dégradation de l'environnement est le manque de perception des liens catalytiques, symbiotiques et synergiques existant entre l'environnement et le développement dans les mesures prises au plan local et/ou mondial dans les domaines de l'environnement et du développement.

Le Dialogue entre les Etats de l'aire de répartition de l'éléphant d'Afrique entamé à Dakar, au Sénégal, en novembre 1996 et terminé vendredi soir à Darwendale, au Zimbabwe, ainsi que le septième Forum sur la diversité biologique mondiale qui a eu lieu ici, à Harare, ont beaucoup aidé à déterminer et éclaircir ces liens et synergies critiques, notamment en rapport avec la CITES et la Convention sur la diversité biologique. Quelques échanges de vue intéressants ont eu lieu durant ces deux réunions; ils ont été matière à réflexion et ont abouti à des conclusions et à des recommandations qui ont toutes pour but d'aider la présente session de la Conférence des Parties à faire des progrès significatifs vers la conception d'une utilisation équitable et durable de la flore et de la faune sauvages.

La Conférence des Parties a l'occasion de tracer le chemin critique qui mène vers une éthique de conservation et d'utilisation durable garantissant que ses décisions n'ont pas d'effets préjudiciables. Durant la session, les Parties contractantes devraient trouver un consensus sur les procédures et les principes d'équité.

La 38<sup>e</sup> session du Comité permanent de la CITES a eu lieu ce week-end, juste avant l'ouverture de la Conférence des Parties. Sous la direction compétente de l'ambassadeur Nobutoshi Akao, président du Comité permanent, des assises solides ont été données à la session de la Conférence des Parties à la CITES afin que celle-ci soit un succès. Au PNUE, nous sommes particulièrement satisfaits des grands progrès accomplis durant le week-end en vue de formuler un nouvel accord entre le Comité permanent et la directrice exécutive du PNUE sur l'amélioration du fonctionnement du Secrétariat CITES qui, nous en sommes convaincus, conduira à une meilleure application de la Convention. La signature de cet accord sera l'un des résultats fondamentaux de la présente session. Plus encore, il signalera l'avènement d'une ère nouvelle de coopération entre la CITES et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Au-delà de la prestation de services administratifs au Secrétariat, le PNUE envisage de soutenir le programme de travail de la CITES, notamment en étudiant et en développant les liens avec d'autres traités mondiaux tels que la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur les espèces migratrices et les autres conventions régionales pertinentes.

La signature d'un nouvel accord entre le PNUE et le Comité permanent, au cours de la présente session, est le couronnement d'un processus engagé en février 1996. Au PNUE, nous apprécions vivement les efforts déployés par tous les membres du groupe de travail du Comité permanent créé en vue de régler ce problème et nous souhaiterions remercier tout particulièrement les représentants de l'Argentine, de la Namibie, du Sénégal, du Japon, de la Suisse et des Etats-Unis d'Amérique, et ceux du Royaume-Uni qui nous ont rejoint durant le week-end.

Avant de terminer, Monsieur le Président de séance, je veux aussi adresser mes félicitations au secrétaire général et à tout le personnel du Secrétariat CITES pour leur dévouement indéfectible et l'énergie sans limite qu'ils ont consacrés à l'organisation de cette session qui, j'en suis convaincu, sera couronnée de succès.

Une fois encore, Monsieur le Président de séance, je souhaite renouveler la gratitude du PNUE au Président Mugabe et au peuple du Zimbabwe pour leur hospitalité et je vous souhaite, ainsi qu'à tous les délégués et représentants des ONG, une session fructueuse et réussie.

Je vous remercie.

ALLOCUTION DE MONSIEUR IZGREV TOPKOV,  
SECRETARE GENERAL DE LA CITES

Permettez-moi, au nom du Secrétariat de la CITES qui, conformément à l'Article XII 2 a) se charge d'organiser les sessions de la Conférence des Parties et de fournir les services y afférents, de vous souhaiter la bienvenue à cette 10<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties à la CITES.

Il y a environ 25 ans, des délégués de 80 pays négociaient à Washington un nouvel accord multilatéral sur l'environnement – la CITES – dans le but déterminé de protéger les espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction contre les effets négatifs du commerce international, et d'établir un système mondial garantissant qu'un tel commerce se déroulera à l'avenir sur des bases durables pour les autres espèces. Ces deux objectifs sont indubitablement plus pertinents encore aujourd'hui qu'au début des années 1970.

Aujourd'hui, pour la deuxième fois dans l'histoire de l'organe suprême de notre traité, la Conférence, forte de 138 Parties, se réunit sur le sol africain. Je souhaite tout particulièrement la bienvenue aux derniers arrivés des membres de notre famille, dont l'adhésion deviendra effective en juillet – la Jamaïque et le Yémen.

Bien que n'ayant pas encore commencé, cette réunion bat déjà plusieurs records. Je suis très fier d'annoncer que, selon les données disponibles il y a une heure, et sous réserve de modifications ultérieures, nous pouvons confirmer la participation de 96,3% de toutes les Parties – le pourcentage le plus élevé de toute notre histoire. Autre record: pour la première fois depuis longtemps, nous avons plus de délégués que d'observateurs – ce qui ne veut pas dire que ces derniers se feront moins entendre.

Pour ce qui est du troisième record, bien qu'il s'agisse d'un record absolu, digne du *Guinness Book*, je doute sérieusement qu'il y ait de quoi se vanter: je pense aux quatre millions de pages de documentation produites jusqu'à maintenant. Plus de 3000 par jeu. Sans commentaire.

C'est avec tout ces records que nous revenons, comme je le disais précédemment, dans la région la plus riche en faune sauvage – sur le vert continent africain, vers la beauté de Hwange et le rugissement de ses lions, le rugissement du Zambèze à ses chutes et la beauté des hérons qui pataugent dans le fleuve.

J'espère que vous trouverez le temps d'en profiter malgré un agenda surchargé et l'importance des problèmes à débattre.

Beaucoup, vous le savez, disent déjà que ce – dirons-nous – jubilé, la 10<sup>e</sup> session, va probablement être la plus difficile. Peut-être. Le monde d'aujourd'hui est plus diversifié, plus complexe, et ses centres sont multiples. Et chaque accord multilatéral touchant à l'environnement, comme la CITES, reflète naturellement cette complexité croissante dans son propre domaine.

Les chiffres en eux-mêmes posent des problèmes – participants, volumes, domaines intéressant le commerce international des espèces sauvages – et nécessitent plus d'efforts, d'argent, de coopération.

C'est pour cela que nous sommes réunis à Harare: pour rendre notre action plus efficace, pour chercher des fonds adéquats, pour améliorer les relations entre les partenaires dans tous les domaines, y compris les entités découlant de l'Uruguay Round, non seulement pour identifier les problèmes mais aussi pour trouver des solutions. La tâche est difficile mais gratifiante: il s'agit d'assurer une bonne transition entre le passé et l'avenir, de l'adolescence et de la croissance – tant dans la couverture géographique que de celle des espèces – à la maturité du partenariat de l'après-Rio. Avec ses 25 ans d'âge, mûre et responsable, la famille de la CITES peut assurer cette transition en canalisant ses

émotions pour en faire un dialogue constructif, caractérisé par la force des arguments, l'ouverture et un esprit positif.

Cela vaut pour:

- l'ensemble du processus de retour sur nous-mêmes que nous entamons aujourd'hui dans les dizaines de chapitres visant à rationaliser le droit non contraignant et à renforcer tous les instruments d'une mise en oeuvre efficace de la Convention et d'une lutte contre la fraude intransigeante, non entravées par des obstacles bureaucratiques;
- l'ouverture d'une perspective illimitée, renforcée, ayant des buts ambitieux à moyen et à long terme, tirant parti de l'expérience et fondée sur des traditions excellentes et stables, et sur les pierres angulaires reconnues et confirmées de la Convention, tout en tenant compte des bouleversements des dernières décennies, de l'interdépendance grandement accrue de tous les partenaires, de nouvelles structures telles que l'OMC et le FEM, ainsi que de la révolution dans les moyens de communication;
- l'adoption de mesures réelles et efficaces qui raccourciraient l'ordre du jour de nos sessions et diminueraient radicalement le volume de la documentation qui est devenu – notamment sur le plan financier – insupportable. C'est peut-être là que l'ère électronique sera la plus utile.

En plus de tout cela, le dialogue constructif et l'esprit positif sont particulièrement nécessaires pour les discussions sur les propositions d'amendements. Le cas de 89 espèces sera examiné. Certes, quelques-unes voleront encore la vedette aux autres. Mais plus d'émotions ne devrait pas signifier moins d'arguments solides et moins d'attention aux besoins à long terme des communautés locales, en particulier dans les Etats de l'aire de répartition des espèces concernées. Faisons de notre mieux pour garantir un équilibre des intérêts, pour continuer de construire les ponts reliant les Etats des aires de répartition et les pays de consommation, la science et l'économie, et pour nous soucier du développement de chaque ville et village, et de la beauté et de l'abondance de la Nature, symbolisée par les superbes animaux dont nos hôtes ont orné ce magnifique centre de conférences.

Vous devez discuter d'espèces marines et d'arbres qui ont une importance stratégique. Tout est là: les ours et les plantes médicinales, les éléphants et des oiseaux minuscules. Tous méritent un traitement égal de votre part, et en particulier des journalistes. C'est pourquoi je lance aujourd'hui personnellement une distinction qui honorerait le journaliste d'un pays consommateur qui aura le courage d'écrire un article de ou réaliser un film sur une espèce n'ayant jamais été couverte par la presse, et qui fait l'objet d'une proposition.

Le Secrétariat a, de bonne foi, tenté d'aider les délégués en leur fournissant des documents et des opinions fondés sur les données disponibles et les critères énoncés dans la résolution Conf. 9.24. Toutefois, chers délégués, cette session est la vôtre. C'est vous, votre volonté politique souveraine et votre action unie qui traceront l'avenir et détermineront les résultats finals.

L'esprit de Kyoto et de Fort-Lauderdale prévaudra ici, j'en suis convaincu, et la volonté sincère de réaliser ensemble un front commun en tête des deux buts de la Convention – la conservation et l'utilisation durable – sera d'une aide considérable.

L'hospitalité désarmante de nos hôtes, et le dévouement et l'action extraordinaire du comité d'organisation des fonctionnaires du Département des parcs nationaux et de la gestion des espèces sauvages, du Gouvernement et du

peuple du Zimbabwe, pour fournir, avec l'assistance généreuse d'Etats et d'organisations donateurs, les meilleures conditions possibles pour tous les participants, faciliteront considérablement la tenue de la session, comme ils ont contribué à sa préparation.

Permettez-moi, Monsieur le Président, d'exprimer en notre nom à tous, qui sommes réunis aujourd'hui dans cette salle, nos remerciements les plus sincères à vous personnellement, pour votre appui indéfectible, pour votre formidable engagement dans la lutte pour la noble cause de notre Convention, pour avoir trouvé le temps – temps d'un leader reconnu et très respecté non seulement en Afrique mais dans le monde entier – de venir en personne déclarer la session ouverte. *Tatenda Chaizvo*.

Les mots par lesquels j'avais terminé mon discours à Fort Lauderdale étaient les suivants:

«Que dirons-nous en 1997 pour répondre à la question que nous posent les enfants? Serons-nous encore divisés, tentant de nous protéger des catastrophes écologiques dans des Ego-systèmes exclusifs? Ou ferons-nous le maximum pour faire de notre planète un Eco-système agréable pour tous et bruisant de vie?»

Chers participants, faites de votre mieux pour leur répondre, pour apporter moins de résolutions et plus de solutions. Les enfants attendent. Le Secrétariat CITES est, comme toujours, à votre entière disposition et fera de son mieux pour vous assister.

C'est maintenant à votre tour. Les projecteurs sont allumés et la séance est ouverte.

Merci, et bonne chance.

Je suis très heureux de me trouver ici, à Harare, pour faire une déclaration au nom de Madame Elizabeth Dowdeswell, Directrice exécutive du PNUE, qui n'a pas pu venir en personne, retenue par les derniers développements aux Nations Unies concernant les propositions de réforme émanant du Secrétaire général, qui nécessitent son attention. Je suis très honoré de pouvoir renouer ici une amitié de longue date avec de nombreux membres de la famille CITES en constante expansion.

Au nom de la Directrice exécutive, je tiens à exprimer la profonde gratitude du PNUE envers le Gouvernement zimbabwéen, hôte de cette session, pour la chaleur et la générosité de son accueil. Nous sommes particulièrement redevables à Monsieur Robert Mugabe, Président de la République du Zimbabwe, qui a ouvert officiellement cette 10<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.

La Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) est une convention unique et passionnante – la mère de toutes les conventions sur l'environnement mondial. Un passé commun de conservation des espèces sauvages a conduit à la signature de la CITES il y a 22 ans, et l'engagement vis-à-vis d'un environnement sain et du maintien de toutes les formes de vie sur la terre en maintient la cohésion.

Il y a tout juste deux semaines, la communauté mondiale s'est réunie pour célébrer la Journée mondiale de l'environnement sur le thème de «La Vie sur la Terre». C'est un thème commun à tous les gouvernements, tous les peuples, toutes les cultures, qui reflète les objectifs de cette convention très particulière. C'est un message sur la sainteté de la Vie sur la Terre. Ce message devrait trouver son expression dans toutes nos actions: en comprenant qu'en dernier ressort la richesse humaine et le développement économique émanent et dépendent des ressources de la Terre; en concevant le développement économique et le souci de l'environnement comme compatibles, interdépendants et nécessaires; en sachant que la clé du développement durable au plan social est dans la participation, l'organisation, la sensibilisation et le pouvoir des populations.

Tout ce que nous faisons – ou ne faisons pas – a une influence considérable sur la nature et l'avenir de la vie sur la terre. En jetant tout notre poids du bon côté de la balance de l'histoire, nous la faisons pencher en faveur d'un environnement sain, d'une biosphère vibrante, capable de faire vivre TOUTES les formes de Vie sur la Terre – la plupart étant sans défense, sans voix, sans recours face à l'assaut puissant et hautain des hommes, de leurs épées, de leurs balles et autres gadgets.

Je doute qu'il y ait eu une époque au cours de ces 30 dernières années (c'est-à-dire depuis la création du PNUE et de la CITES) où l'activité humaine ait eu plus d'effets intentionnels sur la biosphère – en particulier sa diversité. Pourtant, cette activité s'intensifiera. L'extrapolation des tendances récentes de l'environnement mondial révèle une escalade des effets de l'activité humaine en raison de la fragmentation croissante des habitats et des écosystèmes, de la croissance démographique rapide, des goûts et des modes de consommation non durables et des modes de vie.

Quel type de pression l'homme exercera-t-il sur la biosphère à l'horizon 2050? Il y aura alors 11 milliards d'êtres humains à nourrir, vêtir, loger, et auxquels il faudra assurer un environnement sain. C'est le double du chiffre actuel de 5,5 milliards. Répondre aux besoins de ces six milliards d'habitants supplémentaires est un défi d'une complexité phénoménale. Ce défi ne pourra pas être relevé sans l'adoption de

nouvelles stratégies et technologies viables, intégrant l'éthique de la durabilité dans nos modes de production et de consommation.

Aujourd'hui, la communauté mondiale – surtout les propriétaires – les dépositaires et en fait, toutes les parties prenantes à la conservation de la biodiversité, reconnaissent ce dilemme comme une réalité à affronter. Le doublement, voire le triplement de l'approvisionnement mondial en nourriture, carburant, fibres, logements et produits pharmaceutiques d'ici à l'an 2050 ne pourra se faire sans la contribution des ressources vivantes de la biosphère aux économies nationales.

Quoi qu'il en soit, les bénéfices obtenus en puisant dans cette richesse de la vie devront être durables, provenir d'un environnement sain et être partagés équitablement entre tous les êtres vivants et pas seulement entre les êtres humains. La Conférence des Parties à la CITES a le devoir et la responsabilité de tracer un chemin critique vers une conservation durable et équitable et une ETHIQUE de l'utilisation durable GARANTISSANT que les résolutions et les décisions de la Conférence n'aient pas d'effets négatifs lourds de conséquences pour les écosystèmes. Ces résolutions et décisions devraient elles-mêmes être fondées sur des procédures et des principes s'appuyant sur l'équité et la justice pour toutes les Parties. Ce n'est qu'en adoptant et en appliquant judicieusement des stratégies, programmes et plans d'action rationnels que la société obtiendra des bénéfices importants.

L'une des leçons à tirer de la 10<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties est que l'interprétation et l'application des dispositions de la CITES, des obligations qui en découlent, et des résolutions de la Conférence, doivent résulter du débat EQUITE – DURABILITE sur l'utilisation destructive ou non et sur les effets du commerce. Si nous voulons véritablement garantir l'intégrité et la santé des écosystèmes, compte tenu de nos connaissances scientifiques incomplètes (en particulier sur les espèces marines) sur la résistance des écosystèmes et le fonctionnement de la biosphère, nous devrions évaluer la durabilité des interventions humaines NON de manière opportuniste mais en nous fondant sur une cohérence logique, sur la plus grande compétence technique possible et en fonction de l'urgence.

La présente session de la Conférence des Parties a été confrontée à un certain nombre de questions critiques: l'évolution de la Convention et l'amélioration de son efficacité, les espèces – tortues, esturgeons, tigres, ours, salanganes, vigogne, hybrides, requins, baleines, etc. – et enfin, les éternelles questions budgétaires. Déjà, des bilans sont établis et vos résultats sont évalués; permettez-moi cependant d'aborder rapidement une ou deux de ces questions.

Comme stipulé aux Articles XI et XII de la Convention, le PNUE a eu d'emblée une relation très spéciale avec la Convention. Pendant des années, les services que nous avons fournis en tant que prestataire d'un secrétariat et garant de la Convention l'ont été de manière pragmatique et *ad hoc*. Quoi qu'il en soit, à mesure que la Convention grandissait et que les questions traitées devenaient plus complexes, l'on s'est employé à rendre cette relation plus formelle. La Conférence des Parties vient d'avaliser l'accord révisé entre le Comité permanent et le directeur du PNUE. Je suis convaincu que cet accord très complet est de bon augure pour le développement rationnel et efficace de la Convention. En effet, la CITES doit évoluer de manière dynamique. Pour cela, elle doit être dûment guidée à travers les questions émergentes par la sagesse collective de la Conférence des Parties et par la vision institutionnelle et les



forces comparatives du PNUE dans le domaine de l'environnement. La CITES doit forger et cimenter des liens, des relations et des synergies avec toutes les grandes conventions touchant à la diversité biologique et avec d'autres entités légales, mondiales et régionales, dont beaucoup sont administrées par le PNUE – la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur les espèces migratrices, la Convention de Ramsar, la Commission baleinière internationale, l'OIBT, l'OMC... pour ne nommer que celles-là. La complémentarité et la synergie de ces conventions et entités devraient être pleinement explorées et exploitées pour rendre la CITES plus efficace et faire en sorte qu'elle réponde mieux aux attentes des Parties face aux défis du 21<sup>e</sup> siècle. En application des tâches découlant d'Action 21 et de la Commission sur le développement durable, et dans le contexte du débat actuel sur la réforme des Nations Unies, le PNUE a été prié de fournir aux gouvernements une analyse approfondie et une stratégie sur la manière de promouvoir une coordination efficace de toutes ces conventions afin de créer une meilleure synergie et dans un souci d'efficacité (durabilité et finances) et de plus grande efficacité.

La capacité de lutter contre la fraude est un élément important de l'efficacité de la CITES. Au vu du volume accru du commerce et des techniques toujours plus sophistiquées des trafiquants, le niveau élevé des infractions présumées ou confirmées pourrait être le signe d'une vigilance accrue des Parties détectant et signalant les cas de fraude, lorsqu'elles contrôlent les spécimens d'espèces végétales rares ou menacées d'extinction transportés dans les bagages des millions de personnes franchissant les frontières par la route, l'air ou la mer, et pour dissuader les marchands sans scrupules. La question de la capacité de lutter contre la fraude est prioritaire pour le PNUE, qui est au cœur de la surveillance des impacts environnementaux dans le monde. C'est ce contexte qui nous a incité à nous féliciter de l'invitation de quelques-unes des Parties à la CITES à travailler à l'Accord de Lusaka. Nous offrons cet instrument en tant qu'outil puissant permettant de remplir un certain nombre d'objectifs de la CITES dans la région africaine.

Le monde est de plus en plus conscient de la nécessité de mesures d'incitation en faveur du savoir et des pratiques traditionnels dans le domaine de la conservation de la biodiversité et de l'utilisation durable, promues par divers plans de reconnaissance et de récompense. La CITES ne doit pas être vue comme une entrave aux milieux, personnes et institutions promouvant la pratique des médecines traditionnelles fondées sur les spécimens animaux et végétaux, mais elle a l'obligation légale de garantir que des mécanismes efficaces sont mis en œuvre pour contrôler le commerce international afin de faciliter l'utilisation traditionnelle durable.

Le rôle des ONG dans le cadre de la CITES est une question émergente et complexe, qui ne disparaîtra pas et devra être affrontée avant longtemps. Dans le débat actuel sur la réforme des Nations Unies, le rôle de la société civile dans les structures et mécanismes de gestion mondiale fait l'objet d'une grande attention. Alors que les gouvernements négocient et signent des accords, divers secteurs de la société civile, notamment le secteur privé, les appliquent et en bénéficient. Pour être viables et avoir leur place au 21<sup>e</sup> siècle, les instruments internationaux devront tenir compte de cette réalité en faisant appel à la société civile.

Pour terminer, je voudrais revenir à la question cruciale du financement. La question doit être posée: la CITES peut-elle fonctionner sans argent? Peut-on continuer à demander

toujours plus au Secrétariat CITES, au Comité pour les plantes, au Comité pour les animaux, aux divers groupes de travail et par-dessus tout, aux Parties qui sont des pays en développement ou à économie de transition, alors que le budget est maintenu à un niveau de croissance zéro ou, en termes réels, est en baisse? Le Secrétariat vous a soumis un budget pratique, très réaliste, incluant un plan stratégique et un organigramme qui orienterait la Convention dans la bonne direction vers le 21<sup>e</sup> siècle. Dans le contexte de la CITES, un financement prévisible, opportun et durable sera la clé de la conservation efficace de la diversité biologique.

Il y a quelques années, le Dispositif pour la conservation de l'éléphant et du rhinocéros a été mis en place, à la demande des pays donateurs et des Etats de l'aire de répartition de ces espèces, pour aider ces derniers à préparer des plans, mettre en œuvre des programmes et instituer des mesures d'incitation en faveur d'une protection efficace des éléphants et des rhinocéros contre le braconnage. A ce jour, il n'y a pas d'argent dans la caisse commune. Je prie instamment les gouvernements de contribuer largement à ce fonds afin qu'il puisse atteindre son objectif qui est d'apporter un soutien aux Etats de l'aire de répartition devant appliquer des programmes de conservation et d'utilisation durable et affronter la menace toujours présente du braconnage et du trafic de spécimens d'éléphants et de rhinocéros.

Je profite de l'occasion qui m'est offerte ici pour exhorter tous les gouvernements à remplir leurs obligations financières et prier ceux qui le peuvent, de contribuer généreusement au fonds de la Convention afin que les priorités puissent être appliquées.

En conclusion, la 10<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties nous a donné une occasion inappréciable d'explorer les aspects saillants de la conservation de la biodiversité et de son utilisation durable grâce à un ordre du jour complet et systématique. J'ai été impressionné par la nature des questions traitées et la manière civilisée dont vous en avez débattu – en tenant compte des divers rôles, perspectives et responsabilités de toutes les parties prenantes au niveau des pays, des zones et des continents dans un contexte mondial. Bien que certaines questions sensibles aient dû être décidées par scrutin – notamment celles relatives à l'éléphant et aux baleines – nous devrions, dans l'intérêt de la vie sur la Terre, quitter cette session en sachant qu'il n'y a ni gagnants, ni perdants car nous sommes tous dans le même bateau. Pour distinguer gagnants et perdants, il nous faudrait chercher parmi les espèces, les écosystèmes et les habitats affectés par nos actions.

J'espère que vos délibérations et vos actions déboucheront sur des dispositifs efficaces, rapidement mis en place avant la 11<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties pour garantir que tous les pays et les zones et régions où ils se trouvent acquerront ou mettront en place les capacités nécessaires pour appliquer les résolutions et les décisions adoptées durant la session pour la conservation et l'utilisation durable des espèces menacées couvertes par la Convention (et de leurs habitats et écosystèmes), ou en absorber les effets.

Pour terminer, permettez-moi de remercier votre secrétaire général et le personnel du Secrétariat pour avoir préparé une session aussi mémorable. Je prie instamment toutes les Parties de continuer d'apporter leur soutien au Secrétariat, qui s'emploie à les servir avec efficacité, professionnalisme, diligence et impartialité. La santé du Secrétariat reflète la santé et les réalisations de votre Convention.